

Je rappellerais à Votre Honneur, bien sûr, que l'année dernière vous aviez dit qu'il fallait tenir compte non seulement des augmentations en dollars réels mais aussi de certains autres avantages de sorte que le chiffre définitif respectait les indicateurs de l'année dernière. En vérité, la même règle devrait s'appliquer en 1978; voilà pourquoi j'attire à ce sujet l'attention de Votre Honneur au moyen de ce rappel au Règlement.

**M. l'Orateur:** Je remercie le député. Il a bien résumé les événements de l'année dernière. Heureusement, la question a été soulevée assez de temps à l'avance pour nous donner l'occasion d'étudier si, premièrement, on est généralement d'accord pour procéder de la même façon et, deuxièmement, si un tel consensus existe, pour étudier la meilleure façon de le faire. J'entreprendrai, suite au rappel au Règlement du député, de consulter ses homologues des autres partis à la Chambre pour voir si tout le monde veut procéder de la même façon que l'année dernière et tenir ces consultations aussi rapidement que possible.

\* \* \*

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vois que le solliciteur général vient d'arriver et, sauf erreur, après avoir consulté le whip adjoint de l'opposition, il a l'intention de participer au débat sur l'Adresse. Pourrait-il nous dire s'il a prévu de faire à ce moment-là une annonce concernant certaines activités jusqu'ici gardées secrètes de la GRC, ce qu'il devrait faire par le biais d'une déclaration à l'appel des motions, ce qui permettrait aux députés de lui poser des questions par la suite.

S'il peut répondre à cette question, je retirerais mon rappel au Règlement, mais il est extrêmement important que la Chambre le sache, car il est vital de respecter notre Règlement concernant les annonces qui doivent être faites dans le cadre de déclarations à l'appel des motions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'intervention du député est assez extraordinaire, car rien n'empêche un ministre de participer au débat sur l'Adresse et de dire ce qu'il veut. Cependant, si le ministre est disposé à donner ce renseignement, je pense qu'il est normal que la Chambre l'accepte, mais rien n'oblige le ministre à le faire. Il n'est pas obligé de répondre, et ce n'est d'ailleurs pas l'usage à la Chambre.

**Une voix:** Avez-vous peur de répondre aux questions?

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE TENDANT À FIXER LE CHOIX DE L'HYMNE NATIONAL

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État)** demande à présenter le bill C-9, concernant l'hymne national du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

*L'Adresse—M. Whittaker*

## LE DISCOURS DU TRÔNE

[Traduction]

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 27 octobre, de la motion de M. Dennis Dawson: Qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

**M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône qui en est à sa dernière journée. J'ai été fort heureux d'entendre Sa Majesté la reine, cette gracieuse dame, lire le discours du trône, après quoi j'ai eu l'honneur de lui être présenté. Par ailleurs, le discours du trône rédigé dans le cabinet du premier ministre (M. Trudeau), était bien terne et ne contenait pas grand-chose d'intérêt pour les Canadiens. Il est probablement plus remarquable par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit. On n'y fait aucune mention de grandes questions, notamment de notre économie, et on y dit bien peu de choses sur l'environnement, les transports et l'agriculture.

L'environnement est un domaine auquel on devrait apporter plus d'attention. Le Canada est un pays septentrional avec un environnement très délicat. Nous risquons de polluer nos lacs et nos rivières. Une partie de cette pollution ne pourra jamais être arrêtée ou inversée et nous devons tirer profit de l'expérience des autres pays. Nous devons traiter notre environnement avec davantage de respect que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Ces dernières années, le premier ministre n'a pas veillé à assurer une certaine continuité au ministère de l'Environnement. Depuis cinq ans que je suis ici, j'ai vu bien des ministres diriger ce ministère. Il importe que le ministère suive de plus près ce qui se passe et agisse avec plus d'énergie. Au lieu de jouer aux chaises musicales, il faudrait en faire un ministère prioritaire au Canada.

● (1222)

La question de l'énergie est maintenant étroitement liée à celle de l'environnement. Au fur et à mesure que nos réserves de combustibles fossiles s'épuisent, nous consacrons davantage d'argent à la prospection de nouveaux gisements et à des systèmes de distribution tels que les pipe-lines, les pétroliers ou d'autres modes de transport des combustibles fossiles. De plus en plus, on prospecte les régions éloignées du Canada tel que le Nord, la mer de Beaufort et l'Île de Baffin. En fait, nous essayons de gagner du temps. On utilise beaucoup d'énergie dans le monde, surtout aux États-Unis et dans les régions hautement industrialisées de notre pays. Le pétrole est une source d'énergie non renouvelable et nos réserves s'épuisent. Nous dépensons de plus en plus d'argent dans les régions délicates de notre pays pour trouver une ressource qui, de toute façon, s'épuisera et plus nous le faisons, plus nous mettons en danger l'environnement.